REPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : 22-187
Date : 19 août 2022

Mise en ligne : 19 AUUI 2022

Objet : Fermeture temporaire de la Plage
Lieu : Marina Plage
Dates : à compter du 19 août 2022
N° Acte : 6.1

Le Maire de la Commune de VITROLLES,

Vu la directive 2006/7/CE du parlement européen et du conseil concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1332-1 à L.1332-4, D.1332-14 et suivants ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'arrêté municipal n°22-91 relatif à la réglementation des baignades sur les plages de la commune de VITROLLES - année 2022 ;
Vu la délibération du 17-08 du GIPREB relative à l'organisation de la campagne de contrôle de la qualité sanitaire des eaux de baignade sur l'Etang de Berre ;
Vu le profil des eaux de baignade de l'étang de Berre réalisé conformément au Code de la Santé Publique ;
Considérant les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignades ;
Considérant le risque temporaire encouru par la pratique de la baignade sur la plage du MARINA ;

ARRÊTE

Article 1
La plage du MARINA est interdite à la baignade à compter du 19 août 2022 à partir de 13h00 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

Article 3
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal,
- Madame la Commissaire divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Directeur du camping Marina Plage.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

MAIRIE de VITROLLES 13127